

*Initiatives parlementaires*

Étant donné ce qu'indiquent les sondages actuellement, je devrai gagner d'autres élections pour espérer un régime de pensions au Parlement, et je ne voudrais pas faire un pari pour un certain nombre de raisons. Je ne dis pas cela par pessimisme, mais comme une réalité de la vie. Cela empêche l'éventualité d'une pension. Le régime de pension de la Chambre est généreux si on vit assez longtemps pour toucher une pension.

Donc, je préconise depuis longtemps, dans notre propre intérêt et pour susciter un respect pour la Chambre et pour les députés, qu'on fasse le plus tôt possible une étude complète, indépendante et professionnelle de tous les aspects du programme de rémunération des parlementaires. J'estime qu'il faudrait commencer par un examen des qualités que les Canadiens recherchent chez les parlementaires, par une comparaison de ces qualités avec les professions qui sont représentées au Parlement, et par une analyse des carrières interrompues, des occasions manquées et des entreprises qui n'ont pas prospéré à cause de l'absence de leur propriétaire.

Encore une fois, je ne dis pas cela pour me plaindre, mais j'estime qu'il s'agit là d'une base équitable et objective sur laquelle on pourrait procéder à toute analyse de la rémunération. Cette analyse devrait être suivie d'une étude des salaires des députés, en fonction, je le répète, des qualités que les Canadiens estiment qu'ils devraient posséder et des coûts légitimes qu'ils doivent subir sur le plan de la carrière.

Il faudrait examiner les allocations et indemnités des députés et le fait que les parlementaires sont très souvent sollicités pour contribuer aux oeuvres de bienfaisance. J'estime me faire le porte-parole de tous les députés de la Chambre lorsque je dis qu'une grande partie des prétendues allocations et indemnités non imposables sert directement à verser des dons à des organismes de charité dans toutes les circonscriptions.

Mais en ce qui a trait aux dépenses légitimes, je ne suis pas certain que les Canadiens comprendraient parfaitement ce que je considère comme étant l'insuffisance des allocations et indemnités pour payer les frais imprévus qu'exige l'entretien de deux maisons, une dans la circonscription et une autre à Ottawa. Heureusement pour ma femme et moi, nos enfants sont tous partis de la maison. Nous sommes seuls, de sorte que nous nous rendons à Ottawa toutes les semaines et nous rentrons chez nous

tous les week-end. Nous avons deux logis, ce qui est coûteux. Encore une fois, je ne me plains pas. Si je reste député assez longtemps pour recevoir une bonne et pleine pension, cela vaudra peut-être la peine, et mes finances s'en porteront assez bien. Je dirais que, a priori, les indemnités des députés, vu ce que l'on attend d'eux, sont insuffisantes pour faire le travail.

Dans l'ensemble, je vous dirais que je doute sincèrement qu'une évaluation professionnelle de tous les aspects du programme de rémunération puisse révéler que les salaires, les indemnités et les pensions soient déraisonnables. Je dis cela en répétant que, à ce stade, la possibilité que j'ai une pension reste un pari.

Je souhaiterais qu'il soit possible de faire faire une telle évaluation avant les prochaines élections. C'est sans doute peu probable dans les circonstances, mais je sais que c'est une chose que le ministre envisage.

Le président du Conseil du Trésor m'a fait savoir à d'autres occasions qu'un des grands problèmes est de trouver le mandat et la méthodologie pour une telle étude, car elle mettrait en cause des sentiments personnels bien ancrés chez les députés et des intérêts bien établis chez des gens qui sont venus ici en sachant ce qui les attendait et qui méritent ce qu'ils ont, vu que l'on ne peut changer les règles au milieu du jeu, au milieu d'une carrière, pas plus que l'on ne peut modifier les conditions de toute autre indemnisation.

Si on pouvait l'entreprendre au début d'un mandat, si nous pouvions tenir des élections en sachant à l'avance quelles seraient les nouvelles dispositions en matière de pensions, de salaires et d'allocations, alors tous sauraient à quoi s'en tenir et pourraient décider s'ils se portent ou non candidats aux élections. Personne ne pourrait se plaindre de quoi que ce soit. J'estime qu'il faudrait protéger les droits acquis dans les régimes de pension existants.

Il s'agit là d'un sujet qu'ont déjà examiné le président du Conseil du Trésor, le Cabinet et le gouvernement encore une fois sans nuire au caractère confidentiel du caucus. Nous avons discuté tant et plus de ce sujet, et nous devons maintenant en finir, pour toutes les raisons que j'ai exposées. J'espère que les plans du Conseil du Trésor se concrétiseront avec le temps et qu'ils nous mèneront là où nous voulons qu'ils nous mènent.